

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités d'inscription, de participation et de règlement des formations proposées par l'Institut Nautique Corse (INC), centre de formation spécialisé dans les métiers du nautisme.

Article 1 – Public concerné

Les formations sont ouvertes aux :

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Jeunes en insertion ou en formation initiale
- Personnes en reconversion professionnelle

Article 2 – Inscription et modalités d'accès

Toute inscription doit être formalisée par :

- La signature d'un bulletin d'inscription ou d'une convention de formation
- La réception d'un devis accepté et signé
- La fourniture des pièces administratives demandées

Les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles. L'INC se réserve le droit de refuser une inscription en cas de non-respect des conditions requises ou de non-paiement des prestations antérieures.

Article 3 – Tarifs et conditions de règlement

Les tarifs sont indiqués en euros nets de taxe (organisme non assujetti à la TVA) et précisés sur chaque fiche formation ou devis.

Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- 30 % à l'inscription (acompte)
- Le solde à l'issue de la formation, sauf financement par un tiers

En cas de financement par un organisme (Pôle emploi, OPCO...), il appartient au participant de faire les démarches nécessaires et de fournir les justificatifs dans les délais.

Article 4 – Conditions d'annulation / report

- *Annulation par le participant* : Toute annulation à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation entraîne la facturation de 30 % du coût total.

- *Annulation par l'INC* : En cas de force majeure ou d'insuffisance d'inscrits, l'INC se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation. Aucune indemnité ne sera versée, mais les sommes perçues seront intégralement remboursées.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 5 – Organisation des formations

Les formations peuvent se dérouler :

- En présentiel (sur site ou chez le client)
- En situation pratique sur la flotte de bateaux
- En alternance ou en formation longue avec périodes de stage

Les modalités précises sont indiquées dans les documents transmis au participant avant le démarrage.

Article 6 – Obligations et engagement du participant

Le participant s'engage à :

- Respecter les horaires et le règlement intérieur
- Participer activement aux enseignements et évaluations
- Préserver le matériel mis à disposition

Toute attitude contraire au bon déroulement de la formation pourra entraîner l'exclusion.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Les supports remis lors des formations sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation est interdite.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'activité de formation de l'INC et conformément au RGPD. Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 9 – Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales sera soumis, à défaut d'accord amiable, au tribunal compétent d'Ajaccio.